



Droit familiale pour garde enfant

Par **Cece25**, le **01/08/2019** à **00:12**

Bnjrs voilà ma question j ai u une hospitalisation cars je fais certaine fois des syncope et pas de chance ce jours là j en est fais 2 donc ce jour la les pompier m ont ramener a l hôpital étant avec mon petite garçon de 2 et demi et n ayant pas de famille l hôpital ma proposer de le mettre en hospitalisation pédiatrie et moi en maternité i mon fais des analyse je suis rester 2 jours sans avoir de résultat bref je passer pluse mon temp avec mon fils pour pas qu il soit seul il lui on fait un examen complet il n as rien mise a pars une toute petit boule dans le dos mais que j ai déjà montrer à mon médecin qui ma bien dit quand grandissant sa aller sans aller bref mon fils n'as pas l habitude de l hospitalisation et d etre sans sa mère surtout que les personnes de l hôpital ne sans occuper pas vraiment j ai du rester a ces coter tout une nuit de la je leur et dit je souhaiter partir chez moi et que je ferai mes examen en dehors de l hospitalisation et comme je ne leur et pas signer la décharge mes garder avec moi ils sont aller faire un Signalement concernant mon fils donc j ai u affaire a une assistante sociale et une puéricultrice qui sont venu chez moi et vu 3 fois maintenant leur conclusion elle m ont dit que apparemment ce ne leur avait pas été suffisant pour une opinion donc que elle mon dit qu'elle allait prévenir la justice mes pas pour me l enlever mes pour un accompagnement avec d autre personne plus spécialisé dois je les croire ?ou il y a autre chose

Par **jodelariege**, le **01/08/2019** à **09:06**

bonjour

vraisemblablement vous aurez une enquete sociale ou un suivi éducatif et de la PMI (infirmière ou puéricultrice) à votre domicile...

Par **Cece25**, le **01/08/2019** à **15:46**

D accord je vous remercie de votre réponse j espère que ce que vous me donnez comme réponse sera seulement sa